

Décision

Générale

colonial

Décision n° 915 du 14 septembre 1930

n° 915

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

14 septembre 1950

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1950

Date du numéro

30 septembre 1950

TEXTE INTÉGRAL

Est licencié de son emploi pour inaptitude physique, le planton Moussa Arde, auxiliaire 12 échelon, en service aux finances, pour compter du 12 septembre 1950. Moussa Arde auni droit, à une indemnité de licenciement correspondant à 45 jours de solde.